

Direction des affaires culturelles de Mayotte Appel à projets



Journées européennes du patrimoine 2020

Les Journées européennes du patrimoine (JEP) 2020 se tiendront les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020. Dès le vendredi 18 septembre, l'opération nationale « Levez les yeux ! » permettra aux scolaires de découvrir le patrimoine mis en valeur par les porteurs de projet.

Comme chaque année, les Journées européennes du patrimoine proposent aux citoyens de tous les âges de visiter le patrimoine local, national et européen, de découvrir des lieux, des bâtiments mais aussi des pans d'histoire, des traditions, des savoir-faire, et de renouer ainsi le lien mémoriel avec les générations passées.

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de l'édition 2020 de la manifestation culturelle « Journées européennes du patrimoine », dans le département de Mayotte. Par cet appel à projets, la DAC Mayotte entend favoriser l'accompagnement de projets culturels à l'initiative d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'un EPCC. Les candidats sont tenus de ne déposer qu'un projet, qui pourra le cas échéant se décliner en plusieurs actions (voir plus bas : fiche événement).

Thème des JEP 2020 : « Patrimoine et éducation, apprendre pour la vie ! »

« Cette année, les #JEP2020 célèbrent le rôle de l'éducation dans le patrimoine, et le rôle du patrimoine dans l'éducation. L'éducation est un élément essentiel des Journées européennes du patrimoine depuis le lancement de cette initiative et elle est intimement liée à tout ce que nous entreprenons. Elle sous-tend les nombreux événements qui ont lieu à travers l'Europe chaque année, qu'il s'agisse d'un atelier pratique en petit groupe ou d'une exposition en ligne destinée à un large public. Que nous nous adressions à des enfants de 5 ans ou à des adultes de 95 ans, notre objectif pour les JEP 2020 est le même : laisser une trace qui illustre tout le potentiel que recèle le patrimoine en tant qu'outil d'apprentissage et source d'inspiration pour l'avenir. » (extrait de la brochure « patrimoine et éducation, apprendre pour la vie ! 2020, Conseil de l'Europe)

CAHIER DES CHARGES				
OBJECTIFS	 Garantir le droit d'accès de tous les publics au patrimoine culturel, dans le respect de leur diversité, et mettre en œuvre des moyens favorisant cet accès; Développer la connaissance et l'intérêt pour le patrimoine local, par la rencontre entre les publics et les éléments matériels ou immatériels de ce patrimoine, et par la mise en oeuvre de moyens et d'outils de médiation adaptés et la mobilisation d'acteurs culturels (porteurs de mémoire, associations, professionnels, artistes), dans un ancrage territorial Participer à l'épanouissement des publics et encourager le développement d'une politique pérenne de préservation et de valorisation du patrimoine au plan local. développer et renforcer la mise en réseau des acteurs locaux du patrimoine et des établissements culturels de proximité (musée, écomusées, maisons de l'artisanat, associations, médiathèques, bibliothèques) 			
PÉRIODE	Les projets se dérouleront lors des journées européennes du patrimoine, les 19 et 20 septembre 2020 (et à compter du 18 pour les scolaires dans le cadre de l'opération « Levez les yeux ! »). Les actions et dispositifs mis en place pourront le cas échéant être prolongés au-delà de cette période, s'ils contribuent à la consolidation d'une politique locale de préservation et de valorisation du patrimoine tournée vers les publics.			
DOMAINES PATRIMONIAUX	L'ensemble des domaines patrimoniaux est concerné : bâtiments civils et religieux, sites historiques ou mémoriels, langues régionales, traditions, savoir-faire, savoirs vernaculaires, musique, chant, danse, spectacle vivant, littérature, aspects du matrimoine*			
NATURE DU PROJET	La rencontre entre les publics et les éléments constitutifs du patrimoine culturel dans un sens très large, médiatisée par les acteurs de la préservation et de la transmission de ce patrimoine doit être au centre des projets retenus. Une grande liberté est préconisée quant à la forme donnée aux projets : visites guidées, contées, chantées, ateliers de découverte ou de création, jeux, expositions, lectures, spectacles, rencontres, conférences, projections, utilisation de technologies numériques innovantes. Un projet peut se décliner en plusieurs actions.			

L'esprit des JEP est, depuis leur création, de favoriser la rencontre la plus large possible entre tous les types de publics et les patrimoines.

Le volet « Levez les yeux ! » est, depuis 2019, spécifiquement destiné aux publics scolaires.

PUBLICS

Dans la mesure du possible, des efforts particuliers devront être déployés pour toucher des publics divers, notamment sur le plan linguistique et social, sans oublier les facilités d'accès et outils destinés aux publics à mobilité réduite ou porteurs de handicaps. Toute proposition d'action envers un public ciblé et défini est cependant recevable (exemple : ateliers pour enfants d'une tranche d'âge précise).

La qualité culturelle du projet, le professionnalisme des intervenants, l'originalité des patrimoines valorisés et des moyens mis en œuvre à cet effet sont des critères déterminants d'éligibilité.

Seront privilégiés les projets et actions qui :

- proposeront des outils originaux et innovants afin de mobiliser et de toucher les publics;
- se dérouleront sur le département de Mayotte (condition impérative)
- comprendront un volet « Levez les yeux ! » à destination des publics scolaires (voir annexe 1);
- mettront en avant le matrimoine, à savoir la place des femmes dans le patrimoine, comme actrices de celui-ci ou comme passeuses de mémoire ;
- valoriseront le patrimoine culturel immatériel sous toutes ses formes :
- mettront en valeur des éléments du patrimoine matériel (bâtiments et sites) présents sur leur territoire, qu'ils fassent l'objet d'une protection au titre des MH, ou soient méconnus et menacés;
- proposeront une restitution d'action d'éducation artistique et culturelle menée dans le cadre des appels à projet DAC/Rectorat ou C'est mon patrimoine.
- Associeront à la démarche les équipements culturels de proximité (bibliothèques, médiathèques...)
- contribueront à la durabilité d'une politique patrimoniale sur le territoire
- Une recherche active et efficace de partenariats et soutiens financiers sera considérée comme un critère favorable.

Sont inéligibles :

- les projets déjà financés en 2020 dans le cadre d'une convention d'objectifs passée avec la DAC Mayotte;
- les projets présentés par des sociétés (personnes morales de droit privé à but lucratif) ou par des personnes physiques ;
- les projets situés hors du cadre défini ci-dessus (objectifs, période, domaines patrimoniaux, publics) et ceux situés hors du département de Mayotte.

CRITÈRES D'ELIGIBILITE

PLAFOND	Plafond des subventions attribuées aux projets : • 4500 € HT
FINANCEMENT	Le porteur de projet devra présenter un budget prévisionnel raisonnable, sincère et détaillé de l'action, équilibré en dépenses et en recettes (grille fournie en annexe 2). La part d'autofinancement du porteur pour réaliser le projet devra être mentionnée avec précision. Elle distinguera les charges directes des charges indirectes (locaux, personnel, etc.). Le porteur du projet recherchera autant que possible d'autres participations financières et précisera leur caractère « acquis » ou « en attente ».
DEPENSES ELIGIBLES	La subvention allouée au projet par la DRAC sera affectée exclusivement aux dépenses directement induites par l'action retenue et ne pourra pas couvrir les frais de fonctionnement ou d'investissement lourd de l'établissement ou de l'opérateur culturel. Les dépenses éligibles retenues dans le calcul du montant de la subvention allouée sont : • Rémunérations d'intervenants et d'artistes • Conception et fabrication d'outils de médiation du patrimoine • Matériel pour ateliers • Communication
CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	Le dossier complet comprend : La demande de financement (CERFA 12156-05), Le budget prévisionnel en dépenses et en recettes, La (les) fiche(s) événement décrivant les actions proposées la liste des intervenants pressentis, Un RIB, Un SIRET, Des pièces annexes à la libre décision des porteurs. Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera refusé.
VALORISATION DU PROJET	L'ensemble des projets présentés et signalés à la DAC Mayotte dans le cadre des JEP 2020 bénéficiera d'une communication locale et nationale, par le biais de l'agenda numérique Open Agenda, ainsi qu'à travers la diffusion du programme et les opérations de communication menées par la DAC Mayotte. Les porteurs de projet pourront organiser à leur initiative toute action de valorisation, notamment à destination des médias. Les projets retenus devront être ajoutés par les porteurs dans l'agenda numérique des Journées européennes du patrimoine, géré par Open Agenda (https://openagenda.com/jep-2020-mayotte) Les candidats dont les projets sont retenus feront apparaître sur tous les supports de communication, et lors de l'organisation des manifestations liées aux projets: • Le logo de la préfecture de Mayotte • La mention suivante : Avec le soutien du Ministère de la culture – DAC Mayotte.

ÉVALUATION DU DISPOSITIF	Un bilan qualitatif et quantitatif des projets sera réalisé et transmis à la DAC Mayotte dans un délai de 6 mois après la réalisation. Il pourra être fourni tout document complémentaire pertinent, (articles de presse et actions de communication, livret de présentation des productions liées au projet, etc.).
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	 Remise des projets le vendredi 17 juillet 2020 à 12 heures dernier délai, Commission technique le 4 août 2020 notifications fin août 2020. (calendrier susceptible de modifications)

Annexe 1: informations pratiques

Contact JEP

Arnauld Martin
DAC Mayotte
Conseiller pour les musées et le patrimoine immatériel
arnauld.martin@culture.gouv.fr
0639 66 56 29

Thème annuel 2020 :

« Patrimoine et éducation, apprendre pour la vie » Brochure pdf disponible ici :

http://www.europeanheritagedays.com/App_Documents/Resources.Photo/d0cd6e77-7b2c-4e42-b131-119f751ede61.pdf

Pistes de réflexion pour la participation des bibliothèques et médiathèques

Principaux équipements culturels de proximité, les bibliothèques et médiathèques peuvent prendre une part active à la préparation et au déroulement des JEP. Elles disposent d'espaces d'accueil du public, de personnel formé et de fonds d'ouvrages qui peuvent constituer la base d'un ou plusieurs événements au sein de votre programmation.

Exemples d'événements :

- Ateliers d'écriture sur le patrimoine : écrire la biographie d'artisans vivants ou disparus, de fundis, de femmes et d'hommes ayant pris une part active dans l'histoire locale
- Collecte de mémoire et récits de vie
- · Ecriture de contes
- Activité de découverte sur le patrimoine à travers les livres : PCI, contes, livres d'art, d'histoire, d'ethnographie...

Le matrimoine : un axe privilégié des JEP à Mayotte

Matrimoine : ce concept adapté au contexte culturel de Mayotte souligne le rôle des femmes dans la société : les femmes qui ont joué un rôle dans l'histoire de Mayotte, les femmes détentrices de savoir-faire, les passeuses de mémoire...

Définition du matrimoine (Fédération du Matrimoine) :

« Le Matrimoine est constitué de la mémoire des créatrices du passé et de la transmission de leurs œuvres. L'égalité entre femmes et hommes nécessite une valorisation de l'héritage des femmes. Dès lors Matrimoine et Patrimoine constitueront ensemble notre héritage culturel commun. mixte et égalitaire.

Notre héritage culturel est constitué de notre Patrimoine (ce qui vient des pères) et de notre Matrimoine (ce qui vient des mères). En réhabilitant la notion de matrimoine, le mot comme les femmes qui le composent, nous nous réapproprions l'héritage culturel qu'on nous vole : nous retrouvons dans la chambre de notre culture une autre bibliothèque, celle des compositrices, des conteuses, des clownesses, des plasticiennes... »

<u>Plus d'informations: Plaquette Fédération Matrimoine 2016</u> <u>http://www.lematrimoine.fr/quest-ce-que-le-matrimoine/</u>

EAC : volet « levez les yeux ! »

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de la Culture lancent conjointement la nouvelle initiative « Levez les yeux ! ». Spécifique aux scolaires cette journée (...) est dédiée au patrimoine sous toutes ses formes. Une journée où les enseignants amènent leurs élèves hors de la classe, à la rencontre des sites patrimoniaux. Une journée d'éducation au regard, hors les murs, pour apprendre à lire l'architecture, découvrir les jardins remarquables, pratiquer la lecture des paysages, se sensibiliser au patrimoine de proximité, à l'urbanisme, apprendre à déchiffrer la ville ou les campagnes... « Levez les yeux ! » est l'occasion pour les élèves de prendre conscience de leur cadre de vie quotidien et pour les enseignants de sensibiliser les enfants et les jeunes à l'importance de l'éducation au patrimoine et à l'architecture.

https://www.inha.fr/_attachments/eac-article/2019_VMC_Patrimoine_MENJ_INHA.pdf? download=true

Il est donc recommandé aux porteurs de projets de se mettre en lien avec les établissements scolaires qui souhaiteraient participer à cette journée. Une information spécifique est par ailleurs diffusées aux enseignants pour les sensibiliser à cette manifestation.

Les établissements scolaires souhaitant développer un projet d'éducation artistique et culturelle en lien avec les JEP peuvent déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projets DAC-Rectorat pour l'éducation artistique et culturelle 2020/2021. Les informations relatives à cet appel à projet seront disponibles courant juin auprès du Rectorat et de la DAC Mayotte.

Open Agenda

Comme chaque année, les participants sont invités à signaler leurs actions sur l'agenda numérique Open Agenda :

https://openagenda.com/jep-2020-mayotte

Annexe 2 : pièces dossier

Formulaire CERFA 12-156-05 pour les demandes de subvention

Permet de demander, par voie postale ou électronique, une subvention de projets spécifiques ou du fonctionnement global de l'association (subvention de fonctionnement) auprès de l'État, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public administratif ou industriel et commercial, d'un organisme de sécurité sociale ou d'un autre organisme chargé de la gestion d'un service public administratif.

Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Valable également pour les demandes des collectivités.

Lien vers le format PDF:

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12156.do

Lien vers le format ODT :

https://associations.gouv.fr/formulaire-demande-subvention-cerfa-12156-05-format-odt

Grille de budget prévisionnel (identique à celle du CERFA)

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d'exploitation	
61 – Services extérieurs		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ére page	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 – Autres services extérieurs		Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 – impôts et taxes			0
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 – Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES	AU PROJET	RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU P	ROJET
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Fiche évènement

spécifiques ci-dessous.

Le modèle de fiche est tiré de la page de saisie des évènements sur Open Agenda afin de faciliter la transposition des informations. Chaque projet doit être décomposé en autant d'événements distincts qu'il y a d'activités proposées. Merci de remplir une fiche par événement prévu dans votre projet.

Nom de l'événement (Champ obli	gatoire)		
Précisez le type et le nom de l'act	ivité		
Types d'événement (Char	np obligatoire	e. Cochez les cases correspondantes)	
Animation Jeune public			
Animation pour scolaires / Levez	les yeux !		
Atelier / Démonstration / Savoir-fa	aire		
Circuit			
Concert			
Exposition			
Fouille archéologique			
Projection			
Spectacle / Lecture			
Visite libre			
Visite commentée / Conférence			
Lieu (Champ obligatoire)			
Horaires (Champ obligatoire)			
Г	Occariation de	. l'événoment	
		e l'événement	
Décrivez l'événement, donnez			
des précisions sur son déroulé.			
Les outils d'inscription et les			
conditions de participation sont			
à renseigner dans les champs			

Conditions de partici	pation	(cochez les cases correspondantes)	
Gratuit			
Tarif préférentiel			
Tarif habituel			
Sur inscription			
Détail d	les con	ditions de participation	
Indiquez les tarifs, les conditions de			
gratuité, le nombre limité de places			
disponibles, le matériel à prévoir, et			
		I	
	Outil	s d'inscription	
Pour les inscriptions obligatoires,			
indiquez un numéro de téléphone,			
une adresse mail ou un lien de			
réservation.			
Age des publics ciblés			
Д	ccessi	bilité particulière	
Précisez à quel(s) type(s) de			
handicap(s) cet événement est			
accessible.			
Cet événement inclut-il des			
aménagements à l'accessibilité ?			
Lesquels ?			